

Seillier : le Boutin du Sénat

Quoiqu'un peu plus polissés (disons moins vifs) qu'à l'Assemblée, les débats sur le PaCS du Sénat en première lecture ont connu, eux aussi, leurs moments de déclarations homophobes. Outre les gesticulations attendues du très à droite Jean Chérioux et de l'ex-FN (si peu) Jacques Peyrat, c'est assurément Bernard Seillier (le Boutin sans étiquette du Sénat) qui mérite la palme du discours le plus ignoble. Grand défenseur des valeurs familiales et du mariage hétérosexuel, l'homme n'a pas hésité à verser dans le mépris le plus total. *"Que peut justifier la quête pathétique des homosexuels à l'égard du mariage, sinon le besoin de reconnaissance de leur situation impossible ? Contrairement à ce dont ils peuvent rêver, rien ne pourra jamais les satisfaire sur ce plan (...). Ne nous engageons pas dans cette voie (...) Toute tentative de solution à un problème structurellement insoluble ne ferait que précipiter la société vers une aggravation de ses pathologies—déjà perceptibles par la drogue, les suicides et l'usage des tranquillisants."* Mais qui est donc Bernard Seillier ? L'homme est un habitué de l'opposition au droit de choisir. Et pas seulement lui, toute sa famille ! Monsieur est adhérent de la Trêve de Dieu (dans un de ses numéros l'association a reproduit son bulletin d'adhésion). Il a fait partie des personnes qui ont voulu l'amnistie des commandos anti-IVG en 1995. Mais madame n'est pas en reste. Françoise Seillier a été élue sur la liste de Philippe de Villiers aux dernières euro-

péennes. C'est elle qui accueille tous les ans le concours européen pour la vie qui permet à 4000 jeunes de concourir pour savoir comment être le plus efficacement anti-IVG. Elle fait aussi partie des gens qui s'évertuent à faire diffuser le *Cri silencieux* auprès des parlementaires. Mais qu'on se rassure monsieur Seillier travaille aussi. En 1990, il est l'auteur de la proposition de loi 309 du 22 mai 1990, sur la santé de la personne humaine. En août 1990, il a accordé une interview à Mère de miséricorde — l'association charismatique prenant en charge des femmes enceintes — dans laquelle il explique qu'il n'est pas utile d'abroger la loi Veil puisqu'on peut condamner le Planning familial grâce à elle : *"l'article premier de la proposition de loi paraît suffisamment explicite. Il dit d'une part que l'embryon est une personne devant la loi, et d'autre part, que toute intervention biologique ou médicale n'est licite, donc autorisée légalement, que si son but direct est de protéger cette personne (l'embryon)".* Bernard Seillier fait aussi partie de l'association des Amis du professeur Lejeune, qui a débouché sur une fondation en compagnie de Boutin, Villiers et Chirac. Au moment des lois bioéthiques, Seillier a créé avec Christine Boutin la Coordination pour respecter l'humain visant à révéler les "vrais enjeux" de ces lois. Quand on vous dit que les anti-Pacs sont aussi contre l'IVG et partisans d'une bien étrange bioéthique !

F.V

Eribon 1 Finkielraut 0

Didier Eribon vient de faire condamner Alain Finkielkraut à lui verser 1 franc symbolique pour "diffamation" après des mois de rumeurs et d'attaques répétées. Le 19 février 1998, Finkielkraut avait ouvertement traité Didier Eribon de "pit-bull de la pensée" au service d'un complot Bourdieusien au cours de l'Emission Stacato sur France Inter ayant pour thème *Les nouveaux chiens de garde* de Serge Halimi (il est vrai peu tendre à l'endroit de Finkielkraut). L'affaire aurait pu s'arrêter là si le philosophe n'avait pas remis le couvercle quelques semaines plus tard, cette fois dans son émission de France-Culture ayant pour invitée Sylviane Agacinski. Souhaitant une fois de plus fustiger ceux qu'il accuse de "détériorer gravement le climat de la vie médiatique", l'animateur a, sans plus de précautions, répété à l'antenne une anecdote qu'il tenait de son amie Irène Théry et selon laquelle Dider Eribon l'aurait traumatisée durant la pub d'un débat radio sur le PaCS. *"Il s'est planté devant Irène Théry et lui a dit : on te fermera ton clapet connasse !"* raconte à l'antenne Alain Finkielkraut. Pourtant, même s'il reconnaît avoir eu des

débats agités avec Irène Théry, Didier Eribon dément formellement avoir jamais tenu pareils propos. Finkielkraut lui refusant obstinément un droit de réponse, l'affaire a donc été portée en justice le vendredi 26 février dernier. Hélas pour les proches de la Fondation Saint-Simon venus en renfort, ni le témoignage pathétique de Frédéric Martel (auteur du hélas paru *Le Rose et le Noir*) ni l'interprétation mélodramatique d'Irène Théry n'aura convaincu les juges. Outre un certain nombre de contradictions, aucun des invités présents sur le plateau — ni les trois animateurs de France Culture ni Jan-Paul Poulliquen — n'ont pu confirmer les propos d'Irène Théry. Et si la Cour de la XVIIème chambre correctionnelle n'a pas jugé bon de condamner monsieur Finkielkraut pour l'insulte *"Pitt-Bull de la pensée"*, elle l'a en revanche condamné à verser un franc symbolique pour avoir commis *"une forme de délation inopportune qui ne saurait trouver sa place dans un débat intellectuel de qualité"*

C.F

Choisir sa mort

Dans ProChoix n° 7, nous vous parlions de Claire Quilliot, ranimée contre son gré et en dépit de ses dispositions écrites après qu'elle et son mari, Roger Quilliot (ancien ministre socialiste) aient choisi de mourir ensemble. Seule à avoir survécu de force, elle a écrit en août 1998 au journal la Montagne une lettre dans laquelle elle décrit avec colère le non respect de son choix : *"la volonté des morts, on veut bien la comprendre et la respecter, mais on n'en tient aucun compte. Nous l'avions écrit, que nous ne voulions pas être ranimés ! Et notre lettre était bien claire On me parle du 'coup terrible du Destin' : le destin n'y est pour rien. Il y a eu seulement de notre part ignorance, maladresse sans doute, et un quart d'heure d'oxygène en trop pour moi. Que le Samu ait réagi vite, efficacement, comme toujours, on ne peut qu'admirer. Bien entendu, aussi, les docteurs qui m'ont ranimée ont fait admirablement leur travail, et ne pouvaient agir autrement, selon la loi actuelle. Mais cette loi est-elle une valeur absolue. Le serment d'Hippocrate : oui, on connaît. Et il n'est pas question d'euthanasie, problème vaste, douloureux et complexe. Mais enfin pourquoi, au nom du serment d'hippocrate, refuse-t-on aux gens près de leur mort la liberté qu'on accorde aux femmes avec l'IVG ? Quand prendra-t-on au sérieux la loi Caillavet, je veux dire le projet de loi ? C'était sans doute de notre part une sentimentalité un peu dérisoire, cette envie de finir ensemble; mais cela ne faisait de tort à personne, ne causait aucune complication et m'éviterait, maintenant, tout le temps qu'il va me falloir pour apprendre chaque matin que Roger est mort."* Et pendant ce temps là, le 13 avril dernier aux Etats-Unis, le Dr Kervorkian a été condamné à 15 ans de prison pour avoir aidé un patient à mourir. Ce dernier avait pourtant demandé à être filmé pour montrer qu'il était consentant.